



Communiqué de presse

Paris, le 4 août 2020

Le gouvernement Castex, par la voix de son secrétaire d'Etat en charge du Tourisme Jean-Baptiste Lemoyne, a annoncé le 29 juillet dernier le maintien du dispositif du chômage partiel pour les professionnels du tourisme jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR) et le Syndicat national de la restauration thématique et commerciale (SNRTC) saluent cette annonce qui constitue un des facteurs essentiels pour la survie du secteur, où la reprise de l'activité reste très laborieuse. La modulation du soutien de l'Etat doit être tout aussi progressive, tant les risques économiques pour les entreprises du secteur du Tourisme, dont dépend la restauration, sont prégnants.

Le dialogue fructueux qui prévaut entre les pouvoirs publics et les acteurs de la restauration depuis le début de cette crise liée à la Covid-19 permettra de préciser les conditions de la reconduction à l'identique de cette mesure mise en place dès le mois de mars, témoignant ainsi de la prise en compte de la situation de sinistre sans précédents que vivent les restaurateurs sur l'ensemble du territoire.

« Le soutien de l'Etat est vital, et maintenir la possibilité d'activité partielle dans les mêmes conditions jusqu'à la fin de l'année permet à nos entreprises d'aborder la période qui s'ouvre avec un peu plus de visibilité et de force » indiquent Alexis Bourdon, Président du SNARR, Antoine Barreau et Hervé Dijols, Co-Présidents du SNRTC.

Le Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR) est l'institution représentative de la restauration rapide. Avec plus de 190 enseignes adhérentes représentant près de 2 000 entreprises, le SNARR représente 100 000 salariés répartis dans 26 650 points de vente. Le chiffre d'affaires réalisé par ses adhérents, s'est élevé en 2018 à près de 8,1 milliards d'euros hors taxes.

Le Syndicat national de la restauration thématique et commerciale (SNRTC) représente les établissements structurés de la restauration traditionnelle (service à table), les traiteurs et les professionnels indépendants relevant de la Convention collective nationale des HCR. Il rassemble près de 1800 établissements sur tout le territoire, employant 40 000 salariés pour un chiffre d'affaires global de 2,8 milliards d'euros. Le SNRTC est syndicat associé de l'UMIH depuis 2015.

Contact presse : Esther KALONJI, Déléguée générale. Tél : 01 56 62 16 16